

tre Provincial de la Province Vénitienne. A ce propos Sa Sainteté Pie X, autrefois Patriarche de Venise, a fait remettre au Révérend Père une lettre autographe de félicitation pour ses ouvrages et de bons souhaits pour l'heureux succès de son gouvernement.

Ancien Ordre rétabli. — A l'occasion du Jubilé de l'Immaculée-Conception, le Saint Père a rétabli l'ancien ordre des *Chevaliers de Marie*. Ceux-là seuls qui se seront illustrés, comme défenseurs de l'Eglise, pourront être décorés des insignes de l'Ordre.

Chant grégorien. — Le P. Eusèbe Clop, O. F. M., le restaurateur bien connu de l'ancien chant traditionnel franciscain, vient d'être nommé directeur de la Musique Sacrée au Couvent de Saint-Antoine. Chassé de France par la dispersion des Ordres religieux, au moment où il allait mettre la dernière main à l'édition du chant grégorien des Provinces françaises de l'Ordre, il a depuis parcouru l'Espagne. Dans plusieurs villes épiscopales, il a donné des conférences sur les principes et l'exécution du chant, d'après la méthode de Solesmes. Appelé à Rome il pourra y continuer auprès des élèves de notre Collège international les leçons et la direction inaugurées par Dom Pothier lui-même.

Le T. R. P. David Fleming. — Au chapitre triennal de la province de l'Immaculée-Conception, tenu au couvent de Saint-Antoine, à Londres, les 27 et 28 juillet dernier, sous la présidence du T. R. P. Roger Verbiest, Visiteur Général, le T. R. P. David Fleming, ex-Vicaire Général de l'Ordre, a été élu Provincial. Ce choix qui fait honneur à la Province d'Angleterre a nécessairement rappelé de Rome où il était Secrétaire de la Commission biblique le T. R. P. David dont le départ laisse cette haute charge vacante.

Le Samedi de l'Immaculée. — A l'occasion des fêtes du jubilé de l'Immaculée-Conception, une dévotion antique vient d'être restaurée: Les premiers samedis de chaque mois en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Déjà Clément XIV avait enrichi cette dévotion d'une indulgence de 200 jours. Sur la demande du Rme P. Reuter, Général des Frères Mineurs Conventuels, Sa Sainteté Pie X accorde de plus une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, et applicable aux âmes du Purgatoire, en faveur des fidèles qui, durant douze mois consécutifs, auront honoré leur Immaculée Mère, le premier samedi ou le premier dimanche de chacun de ces douze mois. (S. Cong. des Ind., 1er juillet 1905).

C
Gén
dans
cien
de
rieur
du 7
P
chico
cieus
1905
à per
fidèle
conv
publi
gence
est a
tent
église

Il y
sans a
tance,
dépit,

Si n
rions,
souffri

La t
elle ne

Il ne
Dieu q